

PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOUSSAY

Du 11 Janvier 2024 à 19h30 en salle du conseil à la mairie

---

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 21  
Nombre de conseillers municipaux présents : 17  
Nombre de procurations : 4  
Nombre de suffrages exprimés : 21  
Date de convocation du Conseil Municipal : 8 Janvier 2024

**Présents :**

Mme SOULLARD Maude, M. CHAMBRAGNE Sébastien, Mme BREBION Christelle, Mme LE ROCH Lénaïck, Mme PUJET Rolande, M. COULONNIER Germain, Mme HAURAY-ROUSSET Nathalie, Mme LEVEQUE Anita, M. DABIN Stanislas, M. CHARRIER Nicolas, M. HARDY David, Mme JAUNET Karine, Mme VISONNEAU Béatrice, Mme MAOULIDA Anne, M. LOISEAU Julien, Mme MUSSO Florine, M. ROY Mickael.

**Excusés :**

Mme NEAU-REDOIS Véronique donne procuration à Mme PUJET Rolande  
M. VIRMOUT Cédric donne procuration à Mme SOULLARD Maude  
Mme LEBUZIT-RACAPE CHAUVET Gwenaëlle donne procuration à Mme LEVEQUE Anita  
M. WATRIN-CORPER Thomas donne procuration à M. CHAMBRAGNE Sébastien

**Président de séance :** Mme SOULLARD Maude

**Secrétaire de séance :** Mme LE ROCH Lénaïck

---

La séance est ouverte sous la présidence de Mme SOULLARD Maude, Adjointe au Maire de Boussay. Elle dénombre 17 conseillers présents, 4 procurations, et constate que la condition de quorum est remplie. Mme LE ROCH Lénaïck est désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :**

L'ordre du jour suivant est énoncé :

**POINTS D'ETAPE SUR DOSSIERS EN COURS :**

➤ **FOCUS JEUNESSE**

- **PRESENTATION PAR ANIMAJE DES ACTIONS JEUNESSE REALISEES**
- **BILAN MISSION LOCALE**
- 

➤ **RAPPORT SD EnR / LOI APER / PCAET**

**POUR DELIBERATIONS :**

**PROCES VERBAUX**

VNR : Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023

**FINANCES**

VNR : Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

**DIVERS**

Point sur les chiffres du recensement de la population

\*\*\*\*\*

**POINTS D'ETAPE SUR DOSSIERS EN COURS :**

➤ **FOCUS JEUNESSE**

- **Présentation par Animaje**

L'un des enjeux retenus dans le cadre de la Convention territoriale globale signée avec la CAF, était de « Valoriser le métier d'animateur jeunesse ».

Du 11 Janvier 2024 à 19h30 en salle du conseil à la mairie

---

Mr Simon Chauveau, Animateur Animaje en charge notamment du Foyer des Jeunes de Boussay et Mr Yannick Chanson, Directeur d'Animaje proposent aux élus un questionnaire au travers d'une animation « kahoot » - quiz interactif, pour rompre des idées pré conçues sur la jeunesse et mieux comprendre le rôle, les missions et le cadre de travail des métiers d'animateurs, métiers en manque de candidats partout sur le territoire.

- **Bilan Mission Locale**

Une présentation des missions proposées par la Mission Locale sur le territoire est faite aux élus ainsi qu'un zoom sur les chiffres d'activité spécifiques aux jeunes de Boussay.

➤ **RAPPORT SD EnR**

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables dite « loi APER » confère un rôle central aux communes dans la planification du développement des énergies renouvelables.

Chaque commune doit définir des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables (domaine de l'éolien, photovoltaïque, photovoltaïque au sol, ombrière, ou toiture...)

Ces zones seront définies, pour chaque catégorie de filières, à la suite d'une concertation qui doit se dérouler sur 2024, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies et de la puissance déjà installée.

Les projets seront facilités sur ces zones et témoignent auprès des porteurs de projet d'une volonté politique et d'une acceptabilité locale.

La communauté d'agglomération qui a la compétence du Plan Climat Air Energie Territorial, a accompagné chaque commune pour établir un premier recensement des zones potentielles pour chaque commune, afin de respecter les objectifs stratégiques pour le territoire à savoir :

- Réduire de 23% nos consommations d'énergie, tous secteurs confondus, d'ici 2030 et de 53% d'ici 2050
- Couvrir 42% de nos besoins énergétiques par des énergies renouvelables d'ici 2030 et 100 % d'ici 2050 (11% aujourd'hui)
- Diminuer de 31% nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et de 70% d'ici 2050

Le Schéma Directeur des Energies Renouvelables (SD EnR) se décline en 2 phases :

- Phase 1 : Analyse du gisement maximal (potentiel total) par filière EnR
- Phase 2 : Identification du gisement net (potentiel sélectionné) et définition d'un plan d'action par filière EnR

Le recensement a fait l'objet d'échanges avec la commune au cours d'une rencontre en date du 29 septembre. Il est présenté aux élus pour avis.

La compilation des échanges par filière est la suivante :

**1. Sur le potentiel éolien :**

Objectif PCAET :

Année 2030 : 50GWh / Année 2050 : 150GWh

Du 11 Janvier 2024 à 19h30 en salle du conseil à la mairie

17 zones identifiées avec un potentiel max de 440GWh dont 2 sur Boussay

Lieux identifiés	Commentaires issus de la rencontre du 29/09/2023	Zacc EnR Phase 1	SD EnR Phase 2
89 Site à proximité du parc actuel	Site en phase de discussion avec un opérateur. En l'état, le site n'est pas proposé en Zone d'accélération le temps de caler le partenariat avec l'opérateur. Projet de 3 mats à 3,5MW	X	✓
90 Site entre Boussay et Gétigné	Le cadre politique (modalité de gouvernance d'implication des communes et des habitants) travaillé sur la zone 89 pourrait être dupliquer 90 -> à échanger entre commune	X	✓

- **Observations des élus au cours de la séance du 11/01 :**
  - Veiller à ne pas concentrer tous les projets éoliens sur Boussay.

## 2. Sur le potentiel photovoltaïque au sol

Objectif PCAET

Année 2030 : 55GWh

28 sites PV au sol avec un potentiel max de 250GWh dont 3 sur Boussay

Lieux identifiés	Commentaires issus de la rencontre du 29/09/2023	Zacc EnR Phase 1	SD EnR Phase 2
Privé A B C	En attente d'information sur l'agrivoltaïsme	X	X

Les 3 sites sur lesquels la commune avait eu des pistes de développement par des porteurs privés ne sont pas retenus en phase 1 et 2.

- **Observations des élus au cours de la séance du 11/01 :**
  - Étudier la faisabilité sur le parcellaire dans anciennes carrières ou centre d'enfouissement sur la commune, ou les sites référencés sur Géorisques

## 3. Sur le potentiel photovoltaïque en ombrière :

Objectif PCAET

Année 2030 : 30GWh

116 sites d'ombrières ≥ 100kWc pour un potentiel max de 39GWh dont 2 initialement recensés sur Boussay avec un potentiel max de 0,3GWh

Lieux identifiés	Commentaires issus de la rencontre du 29/09/2023	Zacc EnR Phase 1	SD EnR Phase 2
Parking place des Marronniers	Pas d'obligations car < à 1500 m2 et ombrage dû aux arbres, marquage en épis	X	X
Parking rue du Douet	Pas d'obligations car < à 1500 m2, transformateur sur le parking, petit site avec des arbres à l'est	X	X
Parking des Sausaies	Parking proposé par la commune à l'occasion de l'échange :	X	X

Du 11 Janvier 2024 à 19h30 en salle du conseil à la mairie

	Présence d'arbres à l'ouest en conflit avec des structures d'ombrière / Ombrage - Potentiel de production estimé à 80 MWh/an via le cadastre solaire		
Skate park	Parking proposé par la commune à l'occasion de l'échange : Pertinence d'une installation d'ombrière au-dessus d'un skate park (1300m <sup>2</sup> /200kWc/220MWh) ? -> à étudier via une Note d'opportunité en phase 2	X	✓
Parking entreprise Sourisseau	Parking proposé par la commune à l'occasion de l'échange : Mettre en Zacc si l'entreprise a un projet d'ombrière PV - Attention PLU N à proximité	✓	X

➤ **Observations des élus au cours de la séance du 11/01 :**

- Revoir la faisabilité sur le parking de l'entreprise Sourisseau car les quais chargement/déchargement ne semblent pas adaptés.
- Étudier la faisabilité du terrain de football stabilisé
- Étudier le foncier disponible à proximité du Foyer des Jeunes

**4. Sur le potentiel photovoltaïque en toiture :**

Objectif PCAET

Année 2030 : 115GWh

Plus de 56 000 toitures pour un potentiel max de 805GWh

Potentiel sur le secteur résidentiel représente 50% du potentiel PV toiture

Potentiel sur les grandes toitures

Secteur agricole : 43% / Secteur industriel : 40% / Secteur Tertiaire : 12%

3 sites sur le patrimoine communal identifiés

Lieux identifiés	Commentaires issus de la rencontre du 29/09/2023	Priorité
Salle de sport	Priorité 1 Surface suffisante pour 54 MWh - Surcout renforcement de la structure : +10 à +40k€ / Limitation du réseau	1
Centre régional d'accueil	Chaudière récente / Remplacement toiture 50-60 m <sup>2</sup> - Travaux prévue sur le toit plat en 2024 A investiguer	4
Mairie	Problème d'étanchéité, toiture fibro amiantée, NOP à étudier	

➤ **Observations des élus au cours de la séance du 11/01 :**

- Prévoir si possible du photovoltaïque en toiture sur la nouvelle école
- Étudier la toiture du Quai (vérifier si possible du fait de l'obtention de fonds européens pour la rénovation du patrimoine ferroviaire)

**5. Sur le potentiel chaleur. Bois et Géothermie :**

La consommation liée à la chaleur représente en moyenne 70% de la consommation des bâtiments.

Du 11 Janvier 2024 à 19h30 en salle du conseil à la mairie

**Projets communaux identifiés**

Énergies	Zone/ Bâtiment	Commentaire CEP/TE44	Potentiel MWh	Outil d'aide à la décision	Montant de l'étude	Priorité	Commentaires rencontre commune du 29/09/2023
Biomasse	Mairie + Salle de Danse	Proposition CEP pour mutualisation suite au constat chaudière vieillissante	45	Soit étude de faisabilité soit note d'opportunité		1	Chaudière très vieillissante.
Géothermie	Foyer des jeunes + Périscolaire	Proposition CEP pour mutualisation suite au constat chaudière vieillissante	20	Étude de faisabilité	3000 €TTC Maximum	2	Géothermie : Investigation de TE44 à faire sur la question d'une boucle d'eau géothermique tempérée
Bois ou géothermie	Restaurant scolaire Salle polyvalente Théâtre	Proposition CEP pour mutualisation suite au constat chaudière vieillissante	60	Étude de faisabilité	3000 €TTC Maximum	3 ?	A voir si la commune souhaite investiguer
Réseau Technique ou de chaleur	À définir						Se pose la question d'un réseau technique voir réseau de chaleur avec l'école privée -> à investiguer par TE44

**Autres projets en cours connus :**

Énergie	Maître d'œuvre	Bâtiments	Potentiel (MWh)	Commentaire
Géothermie	SAS CECLAIREL	Logements	64	En exploitation

**Autres principaux sites identifiés :**

Maître d'œuvre	Bâtiments	Potentiel (MWh)	Commentaire
Association La Joncière	Résidence La Joncière	NC	Pas de projet connu
OGEC	Ecole du Sacré Coeur	Estimé : 55	Pas de projet connu

➤ **Observations des élus au cours de la séance du 11/01 :**

- Étudier en priorité 1 le site du pôle enfance et foyer des jeunes

\*\*\*\*\*

Du 11 Janvier 2024 à 19h30 en salle du conseil à la mairie

---

## DELIBERATIONS

### 2024.01.00 : ADOPTION DU PROCES VERBAL - SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023

**Vu** l'article 78 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

**Vu** l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et le décret d'application n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

**Vu** le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 7 Décembre 2023, mis en ligne sur le site internet de la commune et communiqué à l'ensemble du conseil municipal,

Madame SOULLARD demande à l'assemblée si ce procès-verbal appelle des observations.  
Le Conseil municipal décide de valider le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 7 Décembre 2023.

#### ADOPTÉ PAR :

Votes	Sens du vote	Nom des votants
21	Pour	Unanimité

### 2024.01.01 AUTORISATION A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

**VU** l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. ». Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article :

- Montant budgétisé Dépenses d'investissement 2023 (hors chapitre 16 « Remboursements d'emprunts » et crédits inscrits en restes à réaliser =  
 $1\,316\,100,11 - 64\,300 - 164\,000 = 1\,087\,800,11$  €
- Calcul du quart des crédits ouverts au budget précédent = 271 950 ,027 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 200 000 €.

#### ADOPTÉ PAR :

Votes	Sens du vote	Nom des votants
21	Pour	Unanimité

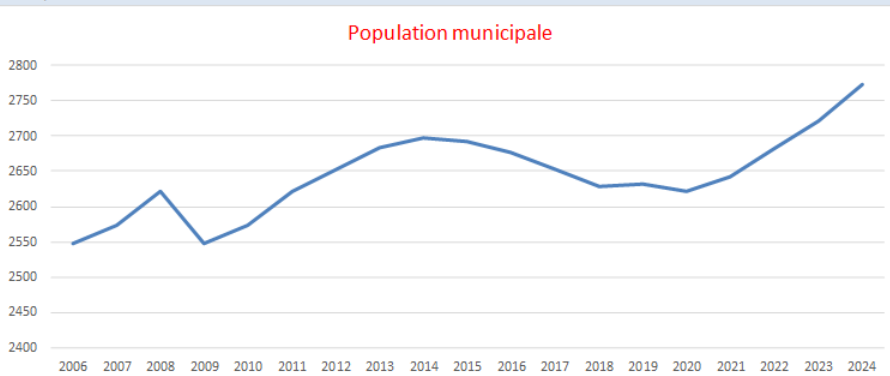
**DIVERS**

**Point sur les chiffres du recensement de la population**

Année	Population municipale
2006	2548
2007	2574
2008	2621
2009	2548
2010	2574
2011	2621
2012	2652
2013	2684
2014	2 698
2015	2 692
2016	2677
2017	2653
2018	2629
2019	2632
2020	2621
2021	2643
2022	2682
2023	2722
2024	2773

**La Population municipale comprend :**

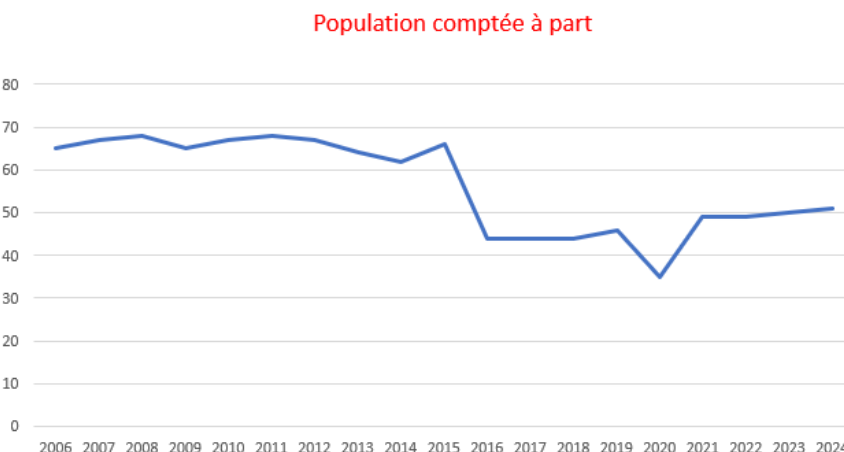
- les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté,
- les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune,
- les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune
- les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune.



Année	Population comptée à part
2006	65
2007	67
2008	68
2009	65
2010	67
2011	68
2012	67
2013	64
2014	62
2015	66
2016	44
2017	44
2018	44
2019	46
2020	35
2021	49
2022	49
2023	50
2024	51

**La population comptée à part comprend** certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

- Les personnes mineures dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études dans la commune.
- Les personnes ayant une résidence familiale sur la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune (services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, maisons de retraite, foyers et résidences sociales, les communautés religieuses, les casernes militaires)
- Les personnes de - de 25 ans ayant leur résidence familiale sur la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études.
- Les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune.



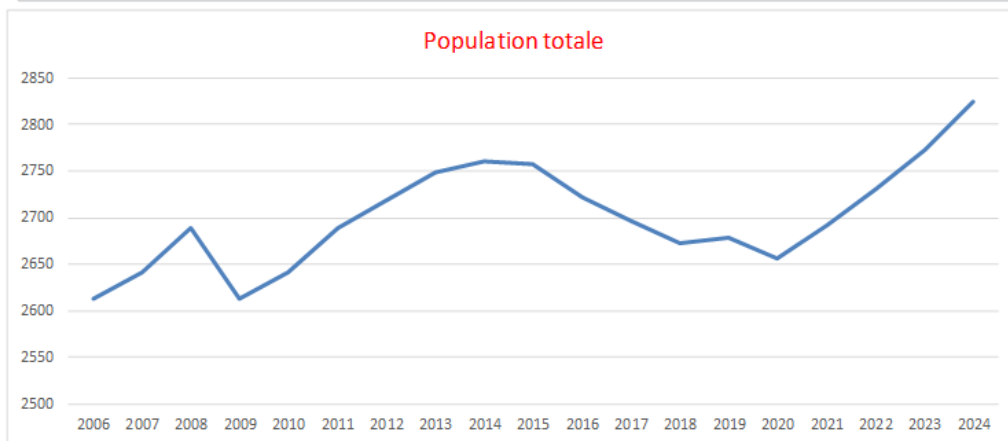
PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOUSSAY

Du 11 Janvier 2024 à 19h30 en salle du conseil à la mairie

---

Année	Population totale
2006	2613
2007	2641
2008	2689
2009	2613
2010	2641
2011	2689
2012	2719
2013	2748
2014	2760
2015	2758
2016	2721
2017	2697
2018	2673
2019	2678
2020	2656
2021	2692
2022	2731
2023	2772
2024	2824

La population totale de la commune est la somme de la population municipale et la population comptée à part.



**DATE DE MISE EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET : 17/01/2024**

**SIGNATURES**

Le Président  
Mme SOULLARD Maude

Le secrétaire  
Mme LE ROCH Lénaïck